

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-15-3

**N° applicatif 5054**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service coopérations transfrontalières

### **Service consulté**

## **SOUTIEN AUX INSTANCES ET PROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE ET EUCOR - LE CAMPUS EUROPÉEN**

Résumé : Le rapport propose de reconduire le cofinancement de l'Eurodistrict trinational de Bâle, plateforme de coopération transfrontalière de la région des Trois Frontières, en approuvant la nouvelle convention de financement pour la période 2023-2025. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera à 26 976,55 € par an, correspondant à un soutien global de 80 929,65 € sur 3 ans.

Par ailleurs, le rapport propose d'approuver la conclusion d'un avenant à la convention financière conclue avec l'Université de Strasbourg, approuvée par délibération de la Commission permanente du 14 novembre 2022, portant sur le projet « EUCOR – Le Campus européen : Actions de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière », afin de permettre à l'Université de Strasbourg de reverser une partie de la subvention à l'Université de Haute Alsace. Cet avenant est sans incidence budgétaire.

- 1) Eurodistrict trinational de Bâle – Convention de financement 2023 – 2025 – participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) est une association de droit local français créée en 2007 dont la vocation est de fluidifier la coopération entre les collectivités territoriales des trois pays et de porter des projets communs contribuant à faire de la région trinationale franco-germano-suisse un espace économique transfrontalier moderne et durable.

L'ETB était présidé jusqu'à fin 2022 par M. Thomas ZELLER, Maire de Hégenheim et Conseiller d'Alsace.

L'ETB constitue un acteur majeur de la coopération transfrontalière sur ce territoire de 2 000 km<sup>2</sup> qui comporte 900 000 habitants, dont 60 000 frontaliers traversant chaque jour la frontière.

L'ETB a contribué activement aux travaux d'élaboration du Schéma alsacien de coopération transfrontalière, en faisant remonter des idées de projets, dont certaines ont été reprises dans le document final, comme par exemple le projet d'aménagement « 3Land », porté par l'ETB, ou la nouvelle liaison ferroviaire EuroAirport.

La convention actuelle relative au financement de l'instance pour la période 2020-2022 est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. Dans cette perspective, il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2025, jointe en annexe au présent rapport.

Cette convention associe les partenaires suivants :

- Du côté français :
  - La Communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération ;
  - La Collectivité européenne d'Alsace ;
  - La Région Grand Est.
  
- Du côté allemand :
  - Le Landkreis Lörrach ;
  - La Ville de Lörrach ;
  - La Ville de Rheinfelden ;
  - La Ville de Weil am Rhein ;
  - La Ville de Wehr ;
  - La Ville de Bad Säckingen ;
  - La Ville de Kandern
  - La Commune de Grenzach-Wyhlen ;
  - La Commune d'Efringen-Kirchen ;
  - La Commune de Schwörstadt ;
  - La Commune d'Inzlingen ;
  - La Commune de Schliengen ;
  - La Commune de Bad Bellingen ;
  - La Commune de Binzen ;
  - La Regionalverband Hochrhein-Bodensee ;
  - La Gemeindeverwaltungsverband Schönau.
  
- Du côté suisse :
  - Le Canton de Bâle-Ville ;
  - Le Canton de Bâle-Campagne ;
  - Le Canton d'Argovie ;
  - La Commune de Riehen ;
  - La Commune d'Allschwil ;
  - La Commune de Binningen.

Cette convention prévoit que le nouveau budget pluriannuel de l'instance pour cette période s'élèvera à :

- 412 926 € en 2023 ;
- 419 584 € en 2024 ;
- 426 372 € en 2025.

Il est proposé de fixer la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 26 976,55 € par an, correspondant à un soutien global de 80 929,65 € pour la période 2023-2025.

Comparativement à celui prévu dans la convention 2020-2022, le budget de l'instance pour la période 2023-2025 présente une augmentation estimée à environ 50 000 € par an, ce qui correspondrait à une hausse de 4 107 € par an pour la CeA.

Cette revalorisation budgétaire est justifiée par le réabonnement du fonds de rencontre à hauteur de 25 000 € par an, l'attribution d'un budget de 9 000 € annuels pour le développement de la communication de l'association ainsi que la prise en compte de l'augmentation des coûts liée à l'inflation.

Le fonds de rencontre de l'ETB est un dispositif de financement destiné aux porteurs de projets du territoire permettant de soutenir les initiatives de rencontres citoyennes bi- ou trinationales.

Il est proposé de poursuivre le financement de l'Eurodistrict trinational de Bâle pour la période 2023-2025, en lui octroyant une participation annuelle d'un montant de 26 976,55 €, soit un total de 80 929,65 € pour les trois années.

Cette partie du rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 15<sup>ème</sup> Commission « Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller », réunie le 24 janvier 2023.

2) Avenant à la convention financière relative au projet « EUCOR – Le Campus européen : Actions de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière »

Par délibération n°CP-2022-10-6-3 du 14 novembre 2022, la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 353 927 € à l'Université de Strasbourg au titre des actions visant à inciter l'ensemble des 120 000 étudiants et doctorants à vivre le Campus européen-EUCOR et à s'intégrer dans la région du Rhin supérieur.

La convention financière afférente a été signée le 14 décembre 2022.

Le préambule de cette convention précise que :

*« La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CeA au financement du projet « EUCOR – Le Campus européen : Actions de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière ». Le GECT « Eucor – Le Campus européen » regroupe cinq universités allemandes, françaises et suisses de la région du Rhin supérieur. Dans le cadre de leur plan stratégique 2019-2023, les universités de Strasbourg et Haute-Alsace souhaitent inciter l'ensemble des 120 000 étudiants et doctorants à vivre le Campus européen et à s'intégrer dans la région du Rhin supérieur ».*

Ce projet concerne notamment les étudiants de l'UNISTRA et de l'Université de Haute-Alsace (UHA), de sorte que l'UNISTRA reversera une partie de la subvention à l'UHA.

Cependant, l'article 6 de la convention précitée interdit le reversement d'une partie ou de la totalité de l'aide.

A la demande de l'UNISTRA, il conviendrait de modifier la convention sur ce point afin de permettre à l'UNISTRA de reverser une partie de la subvention à l'UHA, en tant que membre du GECT « EUCOR – Le Campus européen », afin de mener à bien le projet subventionné par la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention pour permettre à l'UNISTRA de reverser une partie de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à l'UHA.

La dérogation proposée est sans incidence budgétaire pour la Collectivité européenne d'Alsace.

\*

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de poursuivre le cofinancement de l'Eurodistrict trinational de Bâle pour la période 2023-2025, en lui octroyant une participation annuelle d'un montant de 26 976,55 €, soit un soutien total de 80 929,65 € pour les trois années ;
- d'approuver la convention relative au financement de l'Eurodistrict trinational de Bâle pour la période 2023-2025, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- d'autoriser, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace, le versement à l'Eurodistrict trinational de Bâle de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2023 à 2025, à raison de 26 976,55 € par an, sur sollicitation écrite et en une fois après présentation et acceptation des comptes annuels de l'exercice précédent, conformément à la convention financière à conclure.  
La dépense sera imputée sur l'opération P051O007 - P051E06 – Natana 2202 -65-6562-048.
- d'approuver la conclusion d'un avenant, joint en annexe au présent rapport, à la convention financière conclue avec l'Université de Strasbourg le 14 décembre 2022 portant sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 353 927 € pour le projet « EUCOR – Le Campus européen : Actions de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière », afin de permettre à l'Université de Strasbourg de reverser une partie de cette subvention à l'Université de Haute Alsace dans le cadre de la réalisation de ce projet ;
- de m'autoriser à signer cet avenant et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY